

PROCES VERBAL DU MARDI 04 JUILLET 2023

Secrétaire de séance: M. Lucien MARGILLET

Absents Excusés : Ms Benoît FAIVRE et Armel PICARD

Absent : M. Charly VUILLEMIN

- **Annulation de la délibération du 11 mai 2023 droit de préférence parcelle boisée A 325 Bois des Retenues**

Mme Le Maire donne lecture du mail reçu par Maître Mary-Line LEGRAND-MAMPEY Notaire à LURE.

Notre droit de préférence n'avait pas vocation à s'appliquer car la vente a été faite au profit d'un membre de la famille. La vente a été conclue en mai 2023

La secrétaire de l'office notarial a envoyé par erreur le courrier d'option (recommandé avec AR) concernant le droit de préférence.

MME le Maire propose donc l'annulation de la délibération du 11 mai 2023

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'annuler la délibération du 11 mai 2023.

- **Devis pour panneaux de signalisation**

Sur la commune, de nombreux panneaux de signalisation deviennent illisibles.

2 solutions sont abordées : renouveler que les lettres dans un souci d'économie ou changer totalement le panneau.

M. ROBERT Gilles est chargé de recenser le nombre de panneaux concernés.

Affaire à suivre

- **Réparation de la Croix de st Marc**

Mme le Maire est chargée de contacter des entreprises pour la réparation de cette croix.

- **Acquisition d'un aspirateur**

Mme le Maire propose de renouveler l'aspirateur traîneau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité donne son accord et charge Mme le Maire d'effectuer cet achat.

Cette dépense sera comptabilisée au compte de dépenses d'investissement 2188 (autres immobilisations corporelles).

- **Affaire JACQUIER**

Affaire à suivre

- **Animations**

- Apéro-concert tous les vendredis du 7 juillet au 04 août par l'association l'Ecolette
- AlterTour du 09 au 12 août sur la place par l'association l'Ecolette

Affaires diverses

- Location des communaux, pas de retour de l'avenant (paiement au 15 mai n+1)
- Contrôle des archives réalisé le jeudi 22 juin. Voir pour voyage à la déchetterie
- Reliure des registres 1 état civil de 10 ans, 2 registres de délibération (2013-2017) et (2018-2022). La reliure pincée ne convient pas. Coût de la reliure : 527.35 € ttc
- Fermeture du secrétariat de la mairie du 26 juillet au 17 août 2023
- Compte fêtes et cérémonies

Fin de séance à : 22 H 00

Mme le Maire,
RENAUD Marie

